



Les enseignants ne doivent pas être montrés du doigt quand c'est le système qui est défaillant, selon l'UNESCO

Paris, 24 octobre- L'édition 2017/18 du Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO (GEM) met l'accent sur la responsabilité des gouvernements pour garantir une éducation universelle de qualité et souligne qu'il est indispensable de rendre des comptes pour atteindre cet objectif. Lancé aujourd'hui, le Rapport met en garde contre les accusations visant à imputer des problèmes éducatifs systémiques à certains acteurs. Cela peut avoir des effets négatifs graves comme une accentuation des inégalités ou une détérioration des apprentissages.

« L'éducation est une responsabilité partagée entre tous : gouvernements, écoles, enseignants, parents et acteurs privés », a déclaré la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova. « Rendre des comptes renvoie à la manière dont les professeurs enseignent, les étudiants apprennent et les gouvernements agissent. Cette responsabilité doit être définie avec soin et reposer sur les principes d'équité, d'inclusion et de qualité ».

[Rendre des comptes en matière d'éducation : tenir nos engagements](#), le deuxième volume de la série de rapports GEM, effectue un suivi des progrès effectués dans la réalisation des Objectifs de développement durable en matière d'éducation ([ODD4](#)) adoptés par la communauté internationale. Il s'intéresse aux différentes manières dont les personnes et les institutions peuvent rendre des comptes dans la réalisation de cet objectif, qu'il s'agisse des règlements, des procédures de contrôle, du suivi, des audits, de l'intérêt des médias ou de mouvements de la société civile.

Pointer du doigt les enseignants pour leurs faibles résultats et pour leur absentéisme est à la fois injuste et contre-productif insiste le Rapport. Il montre par exemple que la moitié des absences d'enseignants en Indonésie en 2013/14 correspondait à des dispenses liées à la poursuite d'études et que ces absences auraient dû être remplacées. De la même manière, au Sénégal en 2014, seuls 12 jours d'absence sur 80 étaient imputables à une défaillance de responsabilité des enseignants. Les personnes ne peuvent être tenues responsables pour des résultats qui dépendent de l'action d'autres acteurs.

« S'appuyer sur les résultats scolaires des élèves pour sanctionner les enseignants et les écoles risque de les inciter à adapter leur comportement pour se protéger, ce qui peut avoir pour effet de marginaliser encore les plus faibles », explique Manos Antoninis, Directeur du Rapport GEM. « Les gouvernements sont les premiers à devoir rendre des comptes. Si un gouvernement a tendance à rejeter la faute sur d'autres, cela détourne l'attention de sa propre responsabilité qui est de mettre en place un système éducatif solide et solidaire ».

Alors que la transparence aiderait à identifier les problèmes, seul un gouvernement sur six publie des rapports annuels de suivi sur l'éducation. Des organismes indépendants tels que les ombudsmen, les parlements et les institutions de contrôle sont nécessaires pour inciter les gouvernements à rendre des comptes dans le domaine de l'éducation.

Le fait de ne pas rendre des comptes peut favoriser la corruption. Dans l'Union européenne, sur la période 2009-2014, 38% des appels d'offre dans le domaine de l'éducation ne comptaient qu'un seul postulant, contre 16% des appels d'offre dans le secteur de la construction, ce qui montre que le risque de corruption est plus élevé dans le domaine de l'éducation que dans celui de la construction.

Mettre en place et appliquer les règlements relatifs aux procédures d'appel d'offre ou aux qualifications des enseignants est crucial, insiste le Rapport. Moins de la moitié des pays à faible et moyen revenu disposent de normes concernant l'éducation à la petite enfance et seuls quelques-uns d'entre eux sont dotés de mécanismes de contrôle. Dans près de la moitié des pays, il n'existe pas de dispositions sur la taille des classes.

Les règlements gouvernementaux ont souvent un temps de retard par rapport à la croissance rapide des écoles et des universités privées. A Lagos, au Nigéria, seules 26% des écoles privées en 2010/11 ont reçu l'agrément du ministère de l'éducation. Dans les pays où les procédures d'accréditation sont défaillantes, des milliers d'étudiants terminent leur cursus avec des diplômes qui ne sont pas reconnus. Au Kenya ou en Ouganda, des écoles privées fonctionnaient avec des enseignants non qualifiés et des infrastructures inadaptées avant que des règlements soient adoptés et que des procédures judiciaires ne les contraignent à fermer.

Là où les mécanismes officiels sont défaillants, les citoyens jouent un rôle essentiel pour faire en sorte que les gouvernements respectent leur droit à l'éducation. En Colombie, une campagne citoyenne qui a traduit le gouvernement en justice a débouché sur la mise en place d'une éducation gratuite. Aux États-Unis, les parents et les médias ont réussi à supprimer des manuels scolaires les chapitres niant l'existence des changements climatiques. Enfin en Afrique du Sud, les étudiants sont parvenus à mettre un terme aux hausses des frais de scolarité à l'université.

Le Rapport souligne l'importance de la responsabilité pour remédier aux inégalités. À l'échelle mondiale, moins de 20% des pays garantissent juridiquement 12 années d'enseignement gratuit et obligatoire. Or, aujourd'hui encore on compte 264 millions d'enfants et de jeunes non scolarisés et 100 millions de jeunes ne savent pas lire.

Le Rapport pointe également le déficit de responsabilité des donateurs qui ne respectent pas leurs engagements vis-à-vis de ceux qui en ont besoin. La part de l'aide allouée à l'éducation diminue depuis six ans. Parallèlement, les donateurs exigent de plus en plus qu'en échange de l'aide, les pays obtiennent des résultats qui les éloignent parfois des améliorations globales du système éducatif.

Rendre des comptes ne peut se faire que dans un environnement favorable qui offre aux acteurs les ressources, la capacité, la motivation et l'information nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités. Le rapport appelle les gouvernements à :

1. Définir les mécanismes de responsabilité des écoles et des enseignants et éviter les mécanismes punitifs, en particulier ceux basés sur des mesures de performance à courte vue.

2. Permettre la participation démocratique, respecter la liberté des médias dans leur traitement de l'éducation et mettre en place des institutions indépendantes pour traiter les plaintes.

3. Élaborer des règles réalistes et efficaces assorties de sanctions pour tous les établissements d'enseignement, publics et privés, afin de garantir la non-discrimination et la qualité de l'éducation.

4. Rendre le droit à l'éducation juridiquement contraignant, ce qui n'est pas le cas dans 45% des pays.

Contact médias:

Kate Redman: +33 671786234; k.redman@unesco.org

Suivez les débats sur les réseaux sociaux: @GEMReport / #CountOnMe #GEM2017

Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (Rapport GEM) est un produit par une équipe indépendante et publié par l'UNESCO. Il a pour mission de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des [Objectifs de développement durable](#) (ODD) pour l'éducation.

[Plus d'information](#)